

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 04/11/2025

Secrétaire de séance : Séverine LINETTE

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 Novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absents excusés : BATTARD Patrick (procuration de vote), JONGMANS Thérèse (procuration de vote).

N° 40-2025 : Contrat de nantissement de titres (Alp'Cœur Energies).

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 18/02/2025 concernant la prise de participation de la commune au capital de la SAS Alp'Cœur Energie.

Mme Le Maire informe les élus que la SAS Alp'Cœur Energie est amenée à contracter un emprunt pour lequel, en qualité d'actionnaire de la société, la commune se voit sollicitée pour un accord de nantissement des cinq actions qu'elle possède au sein de la société au profit de la Caisse régional de Crédit Agricole des Savoie.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le contrat de nantissement des titres et d'autoriser le nantissement de cinq actions possédées par la commune en cas de défaillance d'Alp'Cœur Energie vis-à-vis de ces engagements financiers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Mme Le Maire à signer le contrat de nantissement proposé par le prêteur ;
- Autorise le nantissement de cinq titres dont elle dispose au Compte-Titres de la société Alp'Cœur Energie SAS au profit du Prêteur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie ;
- Agrée en cas de réalisation forcée du nantissement du Compte-Titres de la société Alp'Cœur Energie, le Prêteur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie, bénéficiaire du nantissement susvisé en tant que nouvel associé de la société Alp'Cœur Energie ;
- Autorise Mme Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Ste-Hélène-du-Lac, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 12 Novembre 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le

Secrétaire de séance,
Séverine LINETTE

